

REVENU DE BASE ECOLO : UNIV

Pour les féministes, la demande d'autonomie est profondément ancrée dans la revendication du droit au travail, à l'accès à un travail en toute égalité avec les hommes. Le projet d'Ecolo tombe mal pour les femmes.

Hedwige Peemans-Poullet

Le « Revenu de base » (RDB) proposé par Ecolo est un pur produit intellectuel de l'*homo œconomicus* qui, en parfaite autonomie, fait preuve d'un égoïsme rationnel universel. Il est représentatif du « *self-made man* » de l'idéologie patriarcale-libérale et se construit dans l'oubli de ce qu'il doit à son éducation, à l'enseignement et aux soins reçus. Il n'éprouve pas de dette sociale. (1) Ce « *self-made man* » est un mâle se sentant emprisonné par tout ce qui n'est pas lui-même. Dès le plus jeune âge, il se pense comme start-up de la réalisation de soi. L'Etat, le travail, le salariat, l'emprise du marché, la société, la famille, les attentes des autres... tout l'empêche de s'épanouir, alors que sommeille en lui un potentiel de créativité (2) que révélerait une allocation universelle (AU). Ah ! Si seulement Mozart avait bénéficié d'une allocation universelle !

Les femmes présumées consentantes : les hommes savent pourquoi.

Les promoteurs de l'AU ou RDB ne se demandent pas si les femmes pensent comme eux, si elles adhèrent au prototype de l'*homo œconomicus*, à cette pensée universaliste qui leur a joué de si mauvais tours... Pour les

féministes, la demande d'autonomie est profondément ancrée dans la revendication du droit au travail, à l'accès à un travail en toute égalité avec les hommes notamment quant aux rémunérations, aux niveaux de responsabilités, aux conditions d'exécution et aux droits sociaux qui en découlent. Le projet d'Ecolo tombe mal pour les femmes. Sortir d'une société laborieuse, renoncer aux emplois stables, au travail à temps plein ou opter pour la multiplicité des parcours, la flexibilité des «jobs», les allers-retours plus fréquents comme le voudrait le patronat : les femmes connaissent déjà. Adieu à l'ancienneté qualifiante, à la compétence acquise, à la valorisation du capital humain.

Et si les promoteurs du RDB n'avaient pas choisi l'ignorance, ils sauraient aussi que, pour les femmes, le slogan de la «fin du travail» vient à contre-courant de leurs demandes d'augmentation des emplois dans les services publics et non-marchands. La proposition politique d'Ecolo révèle ainsi un aspect de la construction sociale de l'ignorance. (3)

Rencontre-t-elle leur revendication d'individualisation des droits et devoirs en Sécurité sociale ? (4) Le Revenu de base serait un revenu individuel indépendant du mode de vie (isolé, cohabitant, « chef de ménage »). Or,

attribuer une identique petite somme forfaitaire (entre 460 et 600 €) aux bénéficiaires de *droits dérivés avantageux* parce qu'ils cohabitent (5) aussi bien qu'aux titulaires de *droits directs pénalisés* parce qu'ils cohabitent (6), sans rien changer à ces injustices de base, cela ne contribuerait nullement à l'individualisation des droits en Sécurité sociale... On ne berne pas si facilement les femmes.

Que dire aussi d'une répétition de l'offensive pour une réduction du temps de travail qui serait articulée, cette fois, au Revenu de Base ? (7) Au milieu des années '70, à la revendication syndicale de «réduction généralisée du temps de travail, sans perte de salaire», le patronat avait répondu : non pas question, mais oui au développement du travail à temps partiel. (8) Concertation sociale, commission européenne, gouvernements, lois, ont fini par mettre au point une réduction du temps de travail avec perte de salaire, autrement dit, le travail à temps partiel. Résultat : aujourd'hui près de 45 % des travailleuses ne disposent que d'un emploi réduit, avec une rémunération et une pension insuffisantes pour vivre dignement. La réduction du temps de travail, les femmes connaissent. Elles craignent que l'allocation

□ □ □

LE DROIT DE L'ENFANT CONTRE LE D

Hedwige Peemans-Poullet

La guerre est déclarée : opposer un droit qui s'enracine dans la «nature» humaine, un droit naturel, à un droit «social», institué par un contrat d'assurances sociales au sein d'une société démocratiquement organisée, c'est bien l'enjeu du projet d'allocation universelle. La doctrine universaliste ne veut rien savoir de l'histoire sociale.

« Un enfant est un enfant », dit-on parfois pour nier les relations parents/enfants et oblitérer les

responsabilités, droits et devoirs réciproques. « Un jeune est un jeune », dit Ecolo pour avancer son projet d'expérimentation de Revenu de base (RDB) à partir des jeunes de la tranche d'âge de dix-huit à vingt-six ans. Et au nom de cet universalisme, il supprimerait les allocations familiales et le crédit d'impôt. Tant pis si pour payer un RDB aux jeunes il faut supprimer les allocations familiales versées à leur mère ! Qu'elle se serre la ceinture, oblige son enfant à payer son entretien, ou



Engagée principalement au sein des organisations du mouvement ouvrier chrétien et d'associations féministes, Hedwige Peemans-Poullet a notamment publié « Un bon mari ou un bon salaire? – féminisme et Sécurité sociale, une si longue marche... » (2010).

ENSEMBLE SANS LES FEMMES ?

universelle ne conforte, une nouvelle fois, cette discrimination qui a conduit tant de femmes vers la pauvreté. Ecolo oublie le passé de la construction sociale du marché du travail et participe ici aussi à la construction sociale de l'ignorance.

Les jeunes au banc d'essai ?

Dans un premier temps, Ecolo voudrait expérimenter le Revenu de base sur les jeunes de dix-huit à vingt-six ans. Il est incontestable que les jeunes de cette tranche

Sortir d'une société laborieuse, renoncer aux emplois stables... les femmes connaissent déjà.

d'âge ont été particulièrement maltraités par les récents gouvernements. Les conditions d'accès au marché du travail ont été étranglées, les perspectives associées à l'acquisition de divers diplômes se sont détériorées, les entreprises refusent de former en interne pour répondre aux emplois offerts, un incroyable arsenal de mesures punitives est désormais associé à l'inscription comme demandeur d'emploi. Alors qu'autrefois l'accès relativement souple aux allocations de chômage était considéré comme un tremplin pour l'articula- ↗



LE DROIT AUX ALLOCATIONS FAMILIALES

qu'elle le mette à la porte pour sauvegarder le reste de la famille...

Aux gémonies notre histoire des allocations familiales ?

Ce *revenu de complément*, droit de Sécurité sociale acquis pour les salariés depuis 1930, a permis aux employeurs de résister aux revendications salariales et de faire reconnaître que le salaire minimum serait désormais celui d'un individu isolé tandis que les coûts liés à l'éducation des enfants seraient couverts par un *revenu de complément*, détaché de la rémunération mais consi-

déré comme un *salaire différé et solidarisé*. (1) La CSC avait alors accepté de renoncer à son idée que le salaire minimum devait être familial.

De 1930 à 1944, les employeurs ont alimenté leurs caisses de compensation grâce à une cotisation forfaitaire par journée de travail. (2) A partir de 1944, les cotisations sociales sont prélevées par un pourcentage identique sur les rémunérations d'abord plafonnées puis plus tard déplafonnées. (3) La CSC manifesta longtemps un ferme soutien aux allocations familiales

(4) tout en s'efforçant pendant plusieurs années, de manœuvrer pour maintenir la mère au foyer (allocation sociopédagogique). A partir des années '70, la branche ayant toujours un budget très positif par suite de la double cotisation des parents travailleurs pour une seule prestation par enfant, la CSC et la FGFB décidèrent d'y créer un fonds pour le financement des équipements sociaux et collectifs (FESC). Si, aujourd'hui, la CSC devait laisser ce *revenu de complément* aller à vau-l'eau... il faudrait lui organiser un « devoir de mémoire » !

(1) Solidarisé : tout travailleur fait l'objet d'une cotisation, seuls ceux qui ont des enfants bénéficient d'une prestation. Lire Hedwige Peemans-Poullet, « Une page d'histoire : du 'salaire familial' aux allocations familiales. Articulation entre salaire et Sécurité sociale », dans « *Un bon mari ou un bon salaire ? Féminisme en sécurité sociale, une si longue marche...* » Recueil d'articles, Ed. Université des Femmes, Bruxelles, 2009.

(2) En 1944, une journée de travail d'homme valait une cotisation de 1,55 FB, une journée de femme 0,90 FB.

(3) La solidarité entre les travailleurs sans et avec enfants s'est accentuée par un apport plus important des revenus les plus élevés.

(4) Ajustement des prestations au « coût de l'enfant », 13^{ème} mois, etc.

Cette proposition manque d'une analyse en termes de « genre » et de « classes sociales ».

⇒ tion marché du travail/Sécurité sociale, aujourd'hui, les mesures d'accompagnement se transforment en chantage à l'exclusion. Beaucoup de jeunes, découragés, renoncent à entrer dans le système, se retrouvent à dépendre du CPAS, vivent sous le seuil de pauvreté ou disparaissent dans le groupe des NEETS (ni au travail, ni aux études ou en formation, ni en protection sociale). Ainsi, à tous les jeunes de dix-huit à vingt-six ans, la proposition Ecolo accorderait un Revenu de base qui les émanciperait prétendument de leur milieu d'origine, de leurs parents, et des conditions imposées par les pouvoirs publics pour bénéficier de certaines prestations. Ce RDB viserait à « rendre les jeunes plus autonomes, à faciliter leurs transitions, à les soutenir dans la recherche de leur voie et à les préparer au mieux à une insertion durable dans la société ». (9)

Ce Revenu de base accordé à tout jeune remplacerait les allocations familiales pour les plus de dix-huit ans et le crédit d'impôt pour enfants à charge. Bref on supprimerait un droit, dûment acquis par des cotisations sociales, (10) souvent versé à la mère, et on supprimerait un avantage fiscal généralement appliqué aux

revenus du père. Du pain bénit pour la bonne entente familiale !

Cette proposition manque, elle aussi, d'une analyse en termes de « genre » et de « classes sociales ». Une mesure universelle aurait-elle le même impact sur les jeunes filles que sur les jeunes gens, sur les jeunes en décrochage scolaire que sur les étudiants de l'enseignement supérieur ? Ce vocabulaire d'universalité se croit clair, en fait il occulte le champ d'application réel de la proposition et ne permet pas de situer les bénéficiaires éventuels du RDB par rapport à nos institutions. Qui aurait droit à un RDB ? Les Belges de Belgique, les Européens en séjour chez nous (membres de l'OTAN, de l'U.E.), les Belges travaillant à l'étranger, les travailleurs délocalisés en Belgique, les étudiants étrangers de l'enseignement supérieur, les religieux des ordres contemplatifs, les prisonniers, les internés, les demandeurs d'asile et les non-demandeurs d'asile, les sans-papiers en séjour légal mais sans domicile, les sans-papiers illégaux mais travaillant en noir... Pour être précis, soyez plus concrets.

N'ayez pas peur... Mais si, précisément on a peur...

Voyez les allocations familiales, c'est presque un début d'allocation universelle, clame la proposition. (11) Précisément, cette référence qui s'appliquerait plutôt à la France (12), fait craindre le pire. Sous prétexte de préférer le « droit de l'enfant » au « droit de ses parents », (13) on déconstruit la spécificité de notre Sécurité sociale. Le risque pour les travailleurs de disposer d'une

□ □ □

LES FEMMES VALENT MIEUX QUE ÇA !

Valérie Lootvoet, directrice de l'Université des Femmes (UF), nous livre son point de vue sur le projet d'Ecolo, et le Revenu de base en général.

Valérie Lootvoet (UF) : « Les partisans du Revenu de base (RDB) n'ont absolument pas pris en compte les revendications socioéconomiques des femmes. Pourtant, il y a eu récemment une plateforme socioéconomique féministe très active. Il est révélateur que, dans un contexte où on supprime ou précarise des allocations qui touchent principalement les femmes (allocations familiales, pension de veuve, allocations d'insertion, allocation de garantie

de revenus), cette plateforme n'a formulé aucune demande en faveur d'un Revenu de base ! Le discours sur la flexibilité des parcours est une imposture. Comment croire que des femmes qui n'entrent pas sur le marché de l'emploi ou en sortent vont y revenir ? C'est bien l'emploi qui émancipe. L'emploi te permet de te former en permanence, tu rencontres des gens, ta carrière évolue, tu n'as pas à consulter ton mari pour devoir affecter ton argent à ci ou ça. Mais il faut évidemment lutter pour que ces emplois soient de meilleure qualité. Il y a de plus en plus de jobs qui disqualifient les femmes. Même les femmes très qualifiées



rémunération insuffisante pour élever leurs enfants les a amenés à se solidariser (14) pour socialiser (15) ce risque. Depuis 1930, chaque travailleur, parent ou pas, accepte un prélèvement sur sa rémunération pour financer ce risque. Sur cette base, les travailleurs cotisent aujourd'hui encore à l'ONSS et les parents assurés se sont créés des *droits* pour assumer leurs responsabilités éducatives. Que deviennent ces droits et ces doubles cotisations dans le projet Ecolo ? (Lire l'encadré « Le droit de l'enfant contre le droit aux allocations familiales ») Oui, on a peur qu'une intervention politicienne puisse venir balayer, une nouvelle fois, une construction sociale qui a fait ses preuves depuis près de nonante ans et à laquelle nous sommes attaché(e)s.

Non, notre Sécurité sociale n'est pas mal en point...

Il faudrait améliorer, compléter, moderniser notre protection sociale déclare la proposition Ecolo de Revenu de base et créer un nouveau pilier de la Sécurité sociale. Que notre protection sociale demande des retouches de ↗

Sous prétexte de préférer le « droit de l'enfant » au « droit de ses parents », on déconstruit la spécificité de notre Sécurité sociale.

en sont victimes. Il faut aussi arrêter d'opposer le travail des femmes et le bien-être des enfants et ainsi légitimer leur retrait du marché de l'emploi. On nous brandit une pensée du choix alors qu'il faudrait une pensée des conditions et des structures. Il y a eu un gros abandon des femmes par la politique en matière socioéconomique. Le Revenu de base est un projet défaitiste. Il revient à déresponsabiliser les pères qui n'auraient pas leur rôle à jouer (plus juste répartition des tâches du ménage et de l'éducation des enfants) et l'Etat qui s'exonérerait de ses manques en matière de services collectifs et se retournerait vers les femmes pour assumer. Le Revenu de base est un projet

sans ambition pour les femmes alors qu'elles ont de l'ambition. Il suffit de constater leur investissement massif dans les études, quel que soit leur milieu, et leur taux de réussite qui dépasse de loin celui des garçons, pour se rendre compte du mépris à leur endroit que constitue ce genre de mesure. L'investissement dans les études montre à suffisance que les femmes ne veulent pas rester chez elles. Quelle faible ambition politique que de proposer cette solution de repli sur soi au nom du « choix » au lieu de travailler à recréer des conditions d'emploi de meilleure qualité, et d'élargir les offres de prise en charge professionnelle des enfants, aînés et autres personnes vulnérables ! »



UNE PART ESSENTIELLE DU BUDGET DES MÈRES

Les allocations familiales sont une part fondamentale du revenu des ménages avec enfant(s). Plus les autres revenus sont faibles, plus cette importance croît. Et c'est aussi d'autant plus important lorsque la mère est le seul parent...

Yves Martens (CSCE)

De l'automne 2015 au printemps 2016, Vie féminine a mené une campagne intitulée « Les allocations familiales, j'y tiens ! » qui a permis à de nombreuses femmes de s'exprimer sur cet outil important pour elles et leurs enfants. La campagne était évidemment largement axée sur la régionalisation des allocations familiales, alors en préparation.

Un apport fondamental

Lorsque Vie féminine a proposé aux femmes de s'exprimer sur les allocations familiales, elles ont clairement dit qu'il s'agissait d'une part importante du budget familial, qui leur sert à payer des factures essentielles. Cependant, elles essaient prioritairement de consacrer ces sommes directement au bien-être et à l'épanouissement de leurs enfants : vêtements, santé, frais scolaires, activités sportives ou de loisirs, vacances, épargne...

Si cet apport est fondamental, pour de nombreuses familles, il est néanmoins insuffisant pour couvrir les frais réels en matière de soins et d'éducation de leurs enfants. Sans elles, certaines familles seraient évidemment dans des situations plus

difficiles encore. Selon l'ACAF (Association des Caisses d'Allocations familiales privées), plus de six ménages sur dix auraient du mal à joindre les deux bouts sans les allocations familiales.

Pour cette raison, Vie féminine, dans ses conclusions de fin de campagne, répétait que les allocations familiales devaient continuer à être payées régulièrement et en priorité aux mères.

Un cinquième du budget des plus pauvres

En avril 2016, Famifed, l'agence fédérale pour les allocations familiales, publiait à son tour une étude intitulée « Utilisation des allocations familiales », qui permet d'en savoir davantage encore sur le rôle que ces allocations jouent dans le budget des ménages. Il ressort de cette étude, portant sur 1.896 familles, que 23% d'entre elles s'en sortent difficilement avec le revenu familial dont elles disposent. (1)

L'importance des allocations familiales dans le budget du ménage dépend tant de la hauteur du montant que du revenu familial disponible total. Il ressort de l'étude que pour les familles disposant ↗



⇒ des revenus familiaux les plus modestes (< 1.000 €), les allocations familiales moyennes représentent au moins un tiers (32,16 %) du revenu familial disponible. Pour les familles ayant un revenu familial entre 1.000 et 1.500 € et entre 1.500 et 2.000 €, les allocations familiales représentent une part minimum de 23,23 % et 18,63 % respectivement. Logiquement, cette part diminue encore à mesure que le revenu familial augmente. Selon l'enquête EU-SILC (2), la part des allocations familiales représente en Belgique 8,71 % du revenu pour l'ensemble des familles et 19,83 % pour les familles pauvres. Ces chiffres confirment l'importance socioéconomique des prestations familiales.

Une impasse

Il faut rappeler que les allocations familiales font partie des rares ressources exonérées pour déterminer le droit à l'intégration sociale. Cela signifie que les allocations familiales touchées par les mères se rajoutent au Revenu d'intégration sociale (RIS) qu'elles reçoivent. Lorsqu'une mère titulaire du RIS a un enfant qui devient majeur, il ouvre en principe un droit à un RIS cohabitant. Celui-ci est également octroyé sans tenir compte des allocations familiales, sauf si le jeune les perçoit directement et donc personnellement.

Dès lors, on voit mal comment le modèle proposé par Ecolo pour financer une part du revenu de base pour-

rait tenir la route. Il est impossible de priver les familles les plus pauvres des allocations familiales, *a fortiori* les familles où la mère (au moins) bénéficie du RIS, tout en respectant la balise brandie par Ecolo pour dire « qu'aucun ménage avec un jeune ne peut voir son revenu global diminuer ». Quoiqu'on pense par ailleurs du revenu de base, vouloir le financer par les allocations familiales est une impasse, sauf à accepter une aggravation de la pauvreté des plus bas revenus...

(1) Malgré l'importance de l'échantillon, celui-ci n'est pas parfaitement représentatif car si Famifed reprend l'essentiel des travailleurs du secteur public, l'agence a beaucoup moins de travailleurs du privé dans ses bénéficiaires. L'échantillon a néanmoins été composé afin de représenter le mieux possible les différents types de familles.

(2) EU-SILC (European Union - Statistics on Income and Living Conditions) est une enquête sur les revenus et les conditions de vie qui constitue un instrument important permettant de dresser, aux niveaux belge et européen, un état des lieux de la pauvreté et de l'exclusion sociale. C'est cette enquête qui permet de définir le seuil de risque de pauvreté, régulièrement appelé, notamment dans ce dossier, « seuil de pauvreté ».

« Les allocations familiales, j'y tiens ! »

⇒ justice et d'égalité, certes, oui. Mais les femmes préfèrent réhabiliter, réparer, améliorer et pas ajouter une superstructure inventée de toutes pièces pour échapper au pilier de la concertation sociale. Elles préfèrent trouver comment échapper aux nouvelles attaques de la sauvagerie économique qui minent les fondements de la Sécurité sociale.

Vous ne saviez pas ce que pensent les féministes ? C'est normal, l'allocation universelle tout comme le suffrage universel de 1919, c'est sans compter les femmes... □

(1) L'économiste féministe Nancy Folbre est d'avis qu'un travailleur américain moyen devrait travailler plus de dix-sept ans pour rembourser les contribuables les plus âgés des sommes dont il a pu bénéficier au cours des vingt et une premières années de sa vie...

(2) « Le revenu de base est une véritable innovation sociale [...] et permet de mobiliser des forces vives dans la société » (« Un revenu de base comme 6e pilier de la Sécurité sociale », texte adopté par le Conseil de Fédération d'Ecolo du 22 juin 2018, p.4)

(3) Cela ressemble un peu au « voile d'ignorance » de Rawls.

(4) Voir les articles de Hendrik Larmuseau, Dominique De Vos, Valérie Lootvoet, Hedwige Peemans-Poullet, Dirk Marcelis, Liliane Babilas et Dominique Bauwens dans la *Revue Belge de Sécurité Sociale*, 2009, 2, p. 199-465.

(5) Comme le « taux ménage » des pensionnés ou l'affiliation gratuite aux soins de santé pour les adultes « à charge ».

(6) Comme la réduction des allocations de chômage et des indemnités de maladie pour les cohabitants sans charge de famille, ou encore une fixation plus élevée du seuil d'attribution du Maximum à facturer (MAF) pour le patient cohabitant.

(7) Proposition Ecolo, op. cit., p. 3.

(8) Voir la présentation des Avis n° 8, 23, 33 et 61 de la Commission du Travail des Femmes dans la publication « Il y a quarante ans, la Commission du Travail des Femmes », Ed. Institut pour l'Égalité entre Femmes et Hommes, 2015, p. 23-25 et le dossier « Le Travail à temps partiel » de Chronique Féministe, n° 36, 1990.

(9) Proposition Ecolo, op. cit., p. 10.

(10) Cotisation de 7% sur la rémunération de tout salarié...

(11) Proposition Ecolo, op. cit., p. 1

(12) Si oui, alors il faut accompagner la référence de la lecture qu'en fait Bruno Palier dans « Gouverner la sécurité sociale » édition de 2005, p. 272-278.

(13) Qui décide ce bouleversement de la hiérarchie des droits ?

(14) La solidarité se joue entre ceux qui n'ont pas d'enfant et ceux qui en ont.

(15) La sixième réforme de l'Etat, en fusionnant

les trois régimes d'allocations familiales (travailleurs salariés, travailleurs indépendants et fonctionnaires), a évidemment créé une grave injustice entre les assurés de ces trois régimes quant à leur participation au financement des allocations familiales.

